

Convention interrégionale du massif des Alpes

(CIMA) 2015/2020
VADE-MECUM

Quelles subventions pour quels projets ?





Vivre et travailler en montagne

Mutations socio-économiques, rareté de certaines ressources, contraintes climatiques, risques naturels... Les territoires de montagne nécessitent « une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection » (loi montagne).

Menée par l'État, les conseils régionaux Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) 2015-2020* soutient des initiatives publiques et privées répondant aux enjeux spécifiques du massif alpin. Le montant total de ce programme d'aides est de 96,96 millions d'euros, tous financeurs confondus.

Ce vade-mecum s'adresse aux porteurs de projet individuels et collectifs qui souhaitent mettre en place sur le territoire une activité ou une action au service de l'aménagement, du développement et de la protection du massif :

- ▶ **Services à la population et aux entreprises** p. 4
- ▶ **Mobilité, transports et énergie** p. 6
- ▶ **Risques naturels** p. 8
- ▶ **Tourisme** p. 10
- ▶ **Agriculture et pastoralisme** p. 12
- ▶ **Valorisation du bois** p. 14
- ▶ **Biodiversité** p. 16
- ▶ **Coopération inter massifs et internationale** p. 18

Complémentaire de la CIMA et de ses fiches-mesures, cette brochure résume et illustre les actions éligibles à une subvention, et précise les critères clés d'instruction des dossiers de demande. À noter ! Quel que soit le secteur, tous les projets doivent être écoresponsables et, s'il y a lieu, favoriser le recours aux ressources locales.

Bonne lecture !

Attention !

La CIMA soutient des projets, pas des structures.
Les dépenses globales de fonctionnement général ne sont donc pas éligibles.

* La CIMA répond aux orientations stratégiques définies dans le Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des Alpes (SIMA), déclinaison locale des principes définis au niveau national.



Renforcer

Services à la population et aux entreprises

En territoire de montagne, la notion de services est essentielle. Pour y vivre au quotidien, mais également pour permettre à ceux qui souhaitent s'y installer de pouvoir poursuivre leurs activités ou réaliser leurs projets. Particulièrement marqué dans l'Est du massif avec les grandes stations de montagne, le recours à la pluriactivité (habitants cumulant plusieurs emplois) et au travail saisonnier venu d'ailleurs impose des services adaptés et performants. Recherches d'emploi, de logement, de personnel... Le numérique permet de s'affranchir des distances et connecte en un clic l'offre à la demande.

Objectifs

- ▶ Soutenir les innovations économiques et sociales intégrant la saisonnalité et la pluriactivité (CIMA - Mesure 1.1)
- ▶ Favoriser l'accès aux services par organisation territoriale et/ou usage du numérique (CIMA - Mesure 1.2)

Actions éligibles

- ▶ Diagnostic, formation (itinérante, mutualisée, à distance...), accès au logement pour les saisonniers
- ▶ Pluriactivité/travail saisonnier, organisation du travail (partenariat, nouvelle compétence, nouveau métier...), administration dématérialisée (e-guichet, portail...), santé (télé médecine...)

Les +

- ▶ Projet à destination des jeunes (jusqu'à 25 ans)
- ▶ Collaboration avec une ville-centre et/ou des territoires voisins

« En montagne, les services au public sont un élément clé d'attractivité et de maintien des populations. »

Lien utile www.adrets-asso.fr



Une épicerie fixe et mobile

Raphaël Guillé Chargé de coordination - Association La Juncha (05)

« L'idée est venue d'un groupe de consommateurs de l'AMAP* du Champsaur qui souhaitait disposer d'un lieu dédié pour acheter ses produits. C'était en 2010. On a alors créé une association, La Juncha, pour monter le projet et trouver des financements. Première étape, deux ans plus tard : l'ouverture d'une épicerie fixe de 100 m2, grâce notamment à une subvention européenne qui a permis d'en financer l'ingénierie pendant un an. En plus des produits du quotidien (épicerie sèche, pain, fruits et légumes, produits frais, en vrac, etc.) — tous locaux de préférence —, on a développé une gamme de produits bio. À ce jour, notre "mini biocoop" propose près de 1 000 produits différents. On a également créé un coin-bar, un espace ludothèque avec prêt de jeux de société, et mis en place des animations comme des projections de films et documentaires, ou encore des soirées-débats et des ateliers découverte de savoir-faire (jardinage, cuisine...). Bref, chez nous, il y a toujours du monde... En 2015, nouveau projet, nouvelle subvention. Nationale, cette fois, via la CIMA. Après l'épicerie fixe, place à la mini-épicerie itinérante, avec l'achat d'un utilitaire réaménagé qui livre à domicile les commandes passées sur notre site lajuncha.fr et sillonnera, à terme, les 28 communes du Champsaur-Valgaudemar. Aménagement du véhicule, création du site, embauche d'un nouveau salarié... Au total, 20 % du budget ont été couverts par cette aide. Ah oui, au fait, j'oubliais... Pourquoi La Juncha ? Parce que c'est un mot de patois local qui traduit une corvée partagée par tous, dans le bon sens du terme ! »

* Association pour le maintien de l'agriculture paysanne

Pour en savoir plus

Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) 2015-2020

Fiche-mesure « Objectif 1.1 — Saisonnalité et pluriactivité/Objectif 1.2 — Services numériques à la population »



Faciliter

Mobilité, transports et énergie

Depuis quelques années, nos modes de vie tendent à réduire notre consommation d'énergies fossiles. Côté transports, l'heure est à la mobilité innovante et alternative au véhicule individuel. Applications, billettique, mutualisation des parcours... permettent de résorber les pointes de fréquentation, tout en réduisant la facture énergétique. Côté habitat, les bâtiments à haute performance énergétique ou énergie positive se multiplient, tandis que les sites isolés des territoires de montagne (refuges, chalets d'alpage...) entrevoient une nouvelle ère d'approvisionnement en énergie renouvelable.



Objectifs

Mobilité durable

- ▶ Créer une politique de transports et de services de mobilité durable (CIMA - Mesure 1.3)

Efficacité énergétique

- ▶ Bâtir des projets de bâtiments et territoires démonstratifs de la transition énergétique et écologique (CIMA - Mesure 3.1)
- ▶ Développer les énergies renouvelables dans une logique économique (CIMA - Mesure 3.3)



Actions éligibles

- ▶ Nouveaux usages et solutions de transport collectif des personnes et des marchandises, amélioration de l'information voyageur, accès facilité aux grands événements alpins, covoiturage et autopartage

- ▶ Rénovation et/ou construction à énergie renouvelable, mix énergétique, énergie positive
- ▶ Innovation en site isolé (efficacité énergétique, production et/ou stockage d'énergie renouvelable, mix énergétique)
- ▶ Communication sur l'efficacité énergétique auprès des acteurs et usagers de la montagne

Les



- ▶ Projet à destination des jeunes (jusqu'à 25 ans)
- ▶ Complémentarité avec d'autres mesures, notamment touristiques
- ▶ Accès aux événements emblématiques et sites d'activité de pleine nature
- ▶ Articulation avec les autres mesures
- ▶ Innovation exemplaire et reproductible à l'échelle du massif
- ▶ Mobilisation de ressources et expertises alpines
- ▶ Utilisation de « Bois des Alpes » et/ou autres matériaux bio-sourcés

« L'objectif ? Réduire notre consommation d'énergies fossiles... Durablement. »

Lien utile

www.rhone-alpes.ademe.fr - www.paca.ademe.fr



Un portail pour promouvoir la mobilité douce et l'écotourisme dans les espaces naturels

Carmen Grasmick Codirectrice et chargée de « Changer d'approche »
Association Mountain Wilderness France (38)



« En 2009, nous avons lancé la campagne "Changer d'approche" (changerdapproche.org), afin de sensibiliser les visiteurs et les locaux à l'intérêt d'une montagne sans voiture. Face à l'absence de centrale de mobilité au niveau national (site regroupant l'ensemble des possibilités de transport), nous nous sommes rapprochés de notre homologue suisse — précurseur dans ce domaine — pour créer un portail adapté. Bien connu des pratiquants de la montagne, le site collaboratif européen gratuit camptocamp.org était une excellente base pour ce projet. Nous y avons alors développé trois nouvelles rubriques : "Transports en commun", "Bons plans écotourisme" (points d'intérêt, hébergements, producteurs et marchés locaux...) et "Randonnées pédestres". En clair, tout ce qui permet de profiter de la montagne en réduisant son empreinte carbone et en soutenant l'économie locale. Résultat, en six ans, nous sommes passés de zéro à... plus de 15 000 itinéraires sans voiture ! Et ce n'est pas fini... Ce projet a bénéficié de plusieurs subventions, notamment via le POIA à hauteur de 53 %, en deux tranches : 2009-2010 pour l'éco-mobilité et 2011-2013 pour l'écotourisme. Sans ce soutien, nous n'aurions rien pu faire, car il a permis de payer les prestataires travaillant sur le site et acheter des encarts publicitaires dans des magazines spécialisés nationaux pour en faire la promotion. »

Un système d'éco-production hydroélectrique

Jean Ferron Maire de Val d'Oronaye (04)



« Tout est parti du besoin de sécuriser des terrains instables entre les villages de Meyronnes et Saint-Ours. Gorgés d'eau, ils s'affaissaient de un à deux centimètres par an. Nous pouvions tout simplement drainer et canaliser cette eau vers le torrent le plus proche, mais nous avons voulu valoriser cette ressource naturelle, comme nous l'avons déjà fait sept ans auparavant sur un autre site. Aidés par la pente, nous allons créer un système de collecte des eaux drainées, un bassin de récupération et une unité de production hydroélectrique, 280 mètres plus bas. À terme, nous devrions pouvoir économiser près de 50 000 euros par an sur la vente d'électricité. Ajoutés au 20 000 euros de la première unité, ce n'est pas négligeable. Et puis, tout le village va disposer d'eau potable. Nos paysages ne souffriront pas de cette installation, car la quasi-totalité du système est enterrée. La subvention obtenue dans le cadre de la CIMA couvre près de 27 % du budget de cette nouvelle installation. Sans cette aide, notre village — de 70 habitants à ce moment-là — n'aurait jamais pu envisager un tel projet. »

Pour en savoir plus

Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) 2015-2020

Fiches-mesures « Objectif 1.3 — Mobilité durable » et « Objectif 3.1 — Efficacité énergétique »

Prévenir

Risques naturels

Inondations, chutes de blocs, glissements de terrain, avalanches... Vivre en montagne, c'est côtoyer de près des risques naturels spécifiques ou amplifiés par la topographie et le climat. La pression urbanistique liée au relief, conjuguée aux pics de fréquentation saisonniers, accentue la vulnérabilité des territoires, contraignant les populations à adapter leur mode de vie. Complétant une approche « traditionnelle » basée, entre autres, sur la construction d'ouvrages de protection, la gestion intégrée des risques naturels (GIRN) travaille sur la réduction de cette vulnérabilité, en s'adaptant aux spécificités locales des territoires de montagne. La classique gestion de risque, relativement standardisée et cloisonnée, laisse alors sa place à une véritable coopération territoriale, mieux adaptée et plus « impliquante » pour l'ensemble des acteurs du territoire. Des conditions essentielles pour permettre à chacun de rebondir en cas de catastrophe.

Objectifs

- ▶ Développer la gestion intégrée des risques naturels (CIMA - Mesure 3.2)

Actions éligibles

- ▶ Anticipation et gestion de crise (approches multirisque et mono-risque), exploitables notamment dans les politiques locales
- ▶ Animation locale (site pilote) et interrégionale
- ▶ Expérimentation innovante de protection de l'habitat, génie écologique dans la conception d'ouvrages de protection
- ▶ Sensibilisation et éducation des populations locale et touristique

Le saviez-vous ?

En plus de la CIMA, votre projet lié à la gestion intégrée des risques naturels peut bénéficier de crédits européens dans le cadre du Programme opérationnel interrégional du massif des Alpes (POIA).

Renseignez-vous sur www.europe.regionpaca.fr

« La gestion intégrée des risques naturels, c'est une prévention adaptée aux enjeux de tous, dans l'intérêt de chacun »

Lien utile www.risknat.org



Une gestion intégrée des risques naturels

Amandine Crévolin Chargée de mission

PETR* du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras (05)

« Notre approche concerne tous les risques naturels auxquels nous sommes exposés (avalanches, crues et laves torrentielles, mouvements gravitaires, séismes, feux de forêt, etc.), ainsi que l'ensemble des phases de gestion, de la prévention au retour à la normale. Nous travaillons à l'échelle d'un bassin de risques, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, population comprise. Nous réalisons, par exemple, des guides pratiques à destination des communes et du grand public pour apprendre à gérer les risques, organisons des conférences sur le risque torrentiel, des soirées film et débat sur l'acceptation du risque, des journées d'information et d'échange destinées aux élus... Individuellement, nous aidons également les communes dans l'élaboration de leurs propres actions, comme cet outil cartographique qui centralise en temps réel les actions de sauvegarde de la population sur les communes d'Abries et Aiguilles. Toutes les actions mises en place répondent aux besoins spécifiques des territoires et sont construites avec l'ensemble des acteurs de la gestion des risques naturels. Nos sources de financement sont françaises (CIMA...) et européennes (POIA...), à hauteur de 80 % de nos actions. »

* Pôle d'équilibre territorial et rural

Pour en savoir plus

Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) 2015-2020

Fiche-mesure « Objectif 3.2 — Risques naturels »



Réinventer

Tourisme

Si le tourisme est devenu le moteur économique de l'arc alpin, il n'en reste pas moins fragile face à la concurrence et au dérèglement climatique. Une stratégie de diversification, axée sur l'étalement des fréquentations sur l'année et l'ensemble des territoires, permettra d'ouvrir de nouvelles voies de découverte... et trouver de nouveaux clients ! Définis comme territoires de séjour, les « Espaces valléens » sont des ensembles intercommunaux de diversification touristique par excellence. Et l'itinérance, un trait d'union entre les territoires.



Objectifs

Grands sites et itinéraires des Alpes (CIMA - Mesure 1.4)

- ▶ Valoriser l'ensemble des grands sites et atouts des Alpes françaises
- ▶ Favoriser les itinérances au sein du massif

Diversification touristique et territoires (CIMA - Mesure 2.4)

- ▶ Valoriser les ressources naturelles et culturelles du massif par territoire



Actions éligibles

- ▶ Stratégie marketing, ingénierie des itinéraires
- ▶ Animation du Contrat de destination (ou équivalent) et d'itinéraires, mise en réseau de l'offre d'hébergements
- ▶ Investissements matériels (aménagement de site, création ou réhabilitation de bâtiment d'accueil et/ou d'hébergement...)
- ▶ Communication et promotion des itinéraires (print, Web et événementiel)
- ▶ Stratégies marketing et de communication
- ▶ Valorisation des identités et savoir-faire (échelle locale ou interrégionale), structuration de l'offre touristique
- ▶ Aménagement de sites d'accueil et infrastructures de découverte

Les



- ▶ Coordination avec le Contrat de destination sur les itinérances alpines « Voyage dans les Alpes
- ▶ Contribution à l'animation du réseau interrégional des espaces valléens
- ▶ Retombées économiques locales
- ▶ Projet à destination des jeunes et populations aux revenus modestes

Le saviez-vous ?

En plus de la CIMA, votre projet lié à la diversification touristique peut bénéficier de crédits européens dans le cadre du Programme opérationnel interrégional du massif des Alpes (POIA).

Renseignez-vous sur www.europe.regionpaca.fr

Liens utiles

www.moveyouralps.com - www.rhone-alpes.cci.fr - www.paca.cci.fr
www.pro.rhonealpes-tourisme.com - www.tourismepaca.fr



Le « Grand Tour des Écrins »

Pierrick Navizet Chargé de mission Écotourisme et Marque, Parc national des Écrins (05 - 38)

« Afin de redynamiser le mythique GR54 en cœur de parc et élargir l'offre touristique des « Balcons des Écrins » (ex-GR50) autour du massif, nous avons lancé la signature « Grand Tour des Écrins ». L'appui du CGET et la confiance des partenaires locaux nous ont permis de bâtir un véritable programme de structuration de l'offre de randonnée itinérante sur trois ans (2015-2018). L'un des rares couvrant les parties iséroise et haut-alpine du parc. En 2015, nous nous sommes concentrés sur les outils de communication à destination du grand public et des professionnels : brochures, cartes, posters, dépliants-itinéraires, vidéos, événementiel (salons à Lyon et Paris)... Nous avons également lancé un portail — grand-tour-ecrins.fr — regroupant l'ensemble des produits et services à disposition (hébergements, produits du terroir, patrimoines, etc.), ainsi qu'une application mobile utilisable en mode déconnecté (hors connexion WiFi) et une page Facebook. Les années 2016 et 2017 sont consacrées à la restauration et au balisage du GR54, à la mise en place de signalétiques d'information sur les patrimoines et les bonnes pratiques, et à la sélection de séjours avec les espaces valléens. Les deux phases du programme ont obtenu un financement CIMA et POIA, à hauteur de 80 % du montant global. »



L'Observatoire et la « Maison du Soleil » de Saint-Véran – Danielle Guignard Maire de Saint-Véran (05)

« L'histoire commence en 1974. L'Observatoire de Paris choisit le pic de Château-Renard, sur la commune de Saint-Véran (ciel le plus pur d'Europe occidentale !), pour installer une coupole à 3000 mètres d'altitude, afin d'étudier la couronne solaire. L'observatoire est le plus haut d'Europe. Les moyens d'accès sont difficiles, les conditions d'hébergement épiques... En 1982, le site ferme... jusqu'en 1990, quand l'association d'astronomes amateurs AstroQueyras décide d'y effectuer ses travaux de recherche, avec le soutien de l'Observatoire de Paris. En 2012, une étude de rénovation préconise la création d'un point-relais astronomique au village pour accueillir le public. Notre projet se concrétise alors autour du développement de l'observatoire en altitude (août 2015), financé à 80 % par l'Europe dans le cadre du POIA, et la création d'une « Maison du Soleil » au village. Un centre d'interprétation scientifique grand public sur le soleil vient compléter le tout en 2016. Le projet a reçu le soutien de l'Observatoire de Paris, qui nous a offert un cœlostate (observation du soleil) et un spectrographe (analyse de la composition et des mouvements du soleil), et de la Fondation de la Maison de la Chimie qui a gracieusement équipé les laboratoires. Sans ces aides, le projet n'aurait jamais pu voir le jour. L'Observatoire de Paris réfléchit actuellement à installer de nouvelles coupoles robotisées, pilotées par Internet. Une belle histoire, en somme, qui fera, nous l'espérons, naître des vocations... »

Pour en savoir plus

Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) 2015-2020
Fiches-mesures « Objectif 1.4 — Grands sites et itinéraires des Alpes »
et « Objectif 2.4 — Diversification touristique et territoires »

Conforter

Agriculture et pastoralisme

Activité historique de l'arc alpin, l'agriculture demeure une source importante de revenus et d'emplois pour les résidents permanents. Au Nord, on trouve plutôt des bovins, grands pourvoyeurs de lait pour la fabrication fromagère reconnue par des appellations réputées. Au Sud, c'est l'élevage ovin qui domine, essentiellement pour sa viande de qualité. Le maintien d'espaces ouverts grâce aux prairies nécessaires au bétail fait des agriculteurs la clé de voûte de la conservation des paysages.

Objectifs

- ▶ Conforter l'économie agricole montagnarde, dont le pastoralisme et l'hydraulique agricole, dans ses fonctions de production et de gestion de l'espace (CIMA - Mesure 2.3)

Actions éligibles

- ▶ Transmission des savoir-faire, développement de l'agri-tourisme, optimisation des conduites sanitaires en alpage, étude prospective sur l'urbanisation des terres agricoles et pastorales
- ▶ Mutualisation des pratiques, contribution à l'évolution des métiers, des formations...
- ▶ Valorisation collective de produits d'élevage et de plantes à parfum en circuits courts, valorisation du patrimoine culturel pastoral et de ses produits, outils d'observation et d'étude du pastoralisme
- ▶ Mise en réseau de structures d'ingénierie pastorale
- ▶ Outil d'irrigation économe, développement de ressources de substitution, restauration de canaux d'irrigation gravitaire ou multi-usage

Les +

- ▶ Articulation avec les mesures 1.4 et 2.4, notamment pour l'accueil touristique en alpage
- ▶ Projet à destination des jeunes et des collectivités locales

« Quand l'agriculture contribue à l'économie des territoires et la beauté des paysages... »

La « Maison du Berger »

François Ricou Directeur - Communauté de communes du Haut-Champsaur (05)

« Centre d'interprétation des cultures pastorales alpines, notre "Maison du Berger" a été créée il y a bientôt dix ans, grâce au legs d'un ancien assistant-berger qui en avait missionné la commune de Champoléon. L'idée ? Offrir aux bergers et aux éleveurs un lieu de rencontres et d'échanges sur leur métier, et disposer d'un centre de ressources sur la culture pastorale alpine. Aujourd'hui, la maison est ouverte à tous, professionnels et grand public. Les touristes y font halte et les écoliers viennent s'imprégner de ces métiers si particuliers à leurs yeux. Au total, plus de 10 000 visiteurs sont accueillis chaque année. Tous les deux ans environ, nous sollicitons une subvention pour nous aider à développer cet espace : expositions, émissions radio, pièces de théâtre, publications, site Internet... Nos projets pour l'année à venir ? Une expo de photos prises en alpage par les bergers, et une autre sur le thème "Habiter l'alpage". Prochainement, nous coéditerons un Manuel du berger d'alpage qui traitera de toutes les facettes du métier (domestication, droit du travail...). Et puis, nous poursuivons les actions mises en place précédemment, comme les "Rendez-vous du berger" créés en 2012, rencontres-débats thématiques organisées une fois par mois. Au total, la CIMA a couvert près de 15 % de ces actions. »

Pour en savoir plus

Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) 2015-2020
Fiche-mesure « Objectif 2.3 — Agriculture alpine »



Encourager

Valorisation du bois

En montagne, le bois est partout... Source de vie, il est également devenu un moteur de croissance pour les secteurs de l'habitat et de la construction. Transformé en combustible sous forme de plaquettes et granulés, il offre une alternative écologique aux énergies fossiles, tout en valorisant les déchets et sous-produits de transformation. Converti en matériau de construction, il ouvre des perspectives énergétique et esthétique intéressantes pour l'avenir. Le tout, en limitant l'impact environnemental lié au transport, grâce aux circuits courts.



Objectifs

Bois-énergie

- ▶ Valoriser le bois-énergie et son usage local comme énergie alpine renouvelable (CIMA - Mesure 2.1)

Bois des Alpes

- ▶ Développer la certification « Bois des Alpes » et l'usage du bois dans la construction (CIMA - Mesure 2.2)



Actions éligibles

- ▶ Approvisionnement territorial, groupement d'intérêt économique et forestier (GIEEF)
- ▶ Développement de la filière bois-énergie du massif des Alpes
- ▶ Technique d'exploitation innovante (débardage par câble...)
- ▶ Outils de production et de conditionnement (stockage et séchage de plaquettes, production et stockage de granulés, unité de séchage accéléré, broyeur...)
- ▶ Certification qualité et traçabilité du bois, amélioration de l'offre de produits
- ▶ Modernisation des outils de transformation
- ▶ Information et promotion

Les



- ▶ Exploitation de secteurs forestiers abandonnés
- ▶ Commercialisation par circuits courts
- ▶ Intégration dans un projet territorial
- ▶ Bois issu de forêts certifiées PEFC ou FSC
- ▶ Bois issu de forêts certifiées PEFC ou FSC

Le saviez-vous ?

En plus de la CIMA, votre projet lié au « Bois des Alpes » peut bénéficier de crédits européens dans le cadre du Programme opérationnel interrégional du massif des Alpes (POIA).

Renseignez-vous sur www.europe.regionpaca.fr

« Le bois des Alpes : un atout et des compétences »

Liens utiles

www.ofme.org/communes-forestieres
www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu - www.boisdesalpes.net



Un broyeur mobile

Jean-Marie Chancel Gérant fondateur - Chancel Jean-Marie — Exploitation forestière, transport (05)

« À la création de l'entreprise, je vendais quasi exclusivement du bois de chauffage. C'est dans les années 2000 que j'ai commencé à valoriser le bois de rebut (bois décheté et copeaux pour la fabrication de panneaux de particules), en travaillant notamment avec l'Italie. J'ai acheté un premier broyeur, qui a bien servi, puis je me suis rendu compte qu'il y avait une carte à jouer avec le recyclage des souches d'arbre. Plusieurs chaufferies nouvelle génération, adaptées à cette spécificité, sont en projet sur la région. Le hic, c'est qu'il me fallait une nouvelle machine, dont le prix est particulièrement élevé. J'ai obtenu une subvention CIMA, pour 9 % du montant. Et cette garantie m'a ouvert les portes des banques pour un emprunt complémentaire. Plus performante que la précédente, cette nouvelle machine va également me permettre de valoriser les déchets verts. Un vrai cycle vertueux ! »

Une unité de préfabrication de murs en ossature bois

Franck Faure-Brac Président - Alpes Méditerranée Charpente (05)

« Début 2015, j'ai souhaité donner une nouvelle orientation à mon entreprise, en lançant sur la région une activité de préfabrication de murs en ossature bois certifié "Bois des Alpes". Déjà présent dans le secteur de la construction avec les charpentes, l'isolation, la couverture et le bardage, je souhaitais me démarquer de la concurrence, des pays de l'Est notamment, en proposant des produits de qualité (sapin, épicéa et mélèze), issus de la filière bois des Hautes-Alpes (exploitants forestiers, Scierie Mostachetti et Scierie Queyrassine du Bois également certifiées). La création de cette nouvelle unité de fabrication m'a obligé à remplacer un matériel vétuste et acheter de nouvelles machines (tables de montage pour murs ossature bois, pont roulant, raboteuse quatre faces de charpente...). Déjà équipé d'une chaudière bois biomasse installée en 2001 — la première dans les Hautes-Alpes à ce moment-là —, j'envisage aujourd'hui l'acquisition d'une presse à briquettes afin de valoriser la totalité de mes déchets de bois. L'ensemble du projet a fait l'objet d'une demande de subvention, notamment CIMA et POIA, à hauteur de 75 % de l'enveloppe globale. »



Pour en savoir plus

Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) 2015-2020
Fiches-mesures « Objectif 2.1 — Bois-énergie » et « Objectif 2.2 — Bois des Alpes »

Préserver

Biodiversité

Aussi riche soit-elle, la biodiversité des territoires de montagne n'est pas moins fragile. C'est pourquoi l'homme a la responsabilité d'en préserver l'intégrité. Comprendre l'évolution de la faune, de la flore et des systèmes hydrologiques naturels face au changement climatique permet d'assurer la pérennité des milieux et développer un aménagement respectueux de l'environnement.

Objectifs

- ▶ Favoriser la biodiversité, les continuités écologiques/hydrologiques et développer les services écosystémiques (CIMA - Mesure 3.4)

Actions éligibles

- ▶ Étude, inventaire, cartographie, plan, observatoire, programmes de recherche et de production de semences
- ▶ Intégration de la biodiversité dans les stratégies de développement et aménagement au sein des espaces valléens
- ▶ Restauration de continuités écologiques, maintien/réintroduction d'espèces animales et/ou végétales, amélioration de corridors écologiques interrégionaux

Les +

- ▶ Protection/restauration de milieux humides
- ▶ Données exploitables dans les documents locaux de planification (SCOT, PLU...)

Le saviez-vous ?

En plus de la CIMA, votre projet lié à la biodiversité peut bénéficier de crédits européens dans le cadre du Programme opérationnel interrégional du massif des Alpes (POIA).
Renseignez-vous sur www.europe.regionpaca.fr

« La biodiversité ? L'or vert des territoires de montagne. »



Des semences d'espèces sauvages locales en espaces naturels dégradés

Stéphanie Huc Chargée de mission - Conservatoire botanique national alpin (05)



« Remplacer les semences actuelles — pour la plupart élaborées hors de l'Union européenne et très peu diversifiées — par des semences sauvages et locales présente un double avantage : conserver la biodiversité naturelle de nos montagnes et soutenir les producteurs du territoire. C'est dans cet esprit que s'inscrit le programme "Sem'LesAlpes" que nous développons sur le massif alpin français, en partenariat avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) de Grenoble et la Société d'économie alpestre de Haute-Savoie (SEA 74). Pendant trois ans, jusqu'en 2018, nous allons mettre en place deux filières de semences de ce type. L'une plutôt agricole, issue de la fleur de foin, l'autre provenant de semenciers qui travaillent avec des espèces sauvages récoltées, multipliées et utilisées dans les Alpes. Avec à la clé, pour ces derniers, la possibilité d'acquiescer le label qualité "Végétal local". Ce projet a bénéficié d'un soutien européen et national, notamment CIMA et POIA à hauteur de 80 %. Pour l'heure, nous envisageons la revégétalisation dans deux stations de ski, d'une prairie de fauche endommagée par des crues torrentielles sur le Parc national des Écrins (commune de Valjoux) et d'un réseau de sentiers érodés au col Agnel. À terme, notre objectif est de restaurer près de 1 000 hectares par an sur tout l'arc alpin. »

Pour en savoir plus

Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) 2015-2020
Fiche-mesure « Objectif 3.4 - Biodiversité »



Renforcer

Coopération inter massifs et internationale



Si chacun des cinq massifs français est unique, les questions qui se posent au quotidien sont bien souvent les mêmes pour tous : isolement et accessibilité, déficit de liens ville-montagne, fragilité des filières économiques. D'où l'intérêt d'échanger expériences et bonnes pratiques, voire de créer des synergies. À l'échelle régionale, mais également au niveau international avec nos voisins italiens, suisses et allemands, dans la droite ligne des démarches de la Convention alpine et de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA) ainsi que des programmes de coopération transfrontalière avec l'Italie notamment. Ce qui profite à l'un doit profiter à tous.

Objectifs

- ▶ Développer les coopérations inter-massifs et la coopération territoriale entre régions de montagne (CIMA - Axe 4)

Actions éligibles

- ▶ Réseaux territoriaux alpins, inter-massifs national et international, villes de piémont-territoires de montagne
- ▶ Événement promotionnel de dimension nationale ou alpine

Les +

- ▶ Dématérialisation des outils d'échange et de communication

« Pour agir local, pensons global »

Liens utiles www.montagne-cluster.fr - www.cipra.org/fr

La « Fête de la Montagne »

Niels Martin Directeur
Association Coordination Montagne (38)

« Il existe bien une "Fête de la musique" ! Pourquoi pas une "Fête de la montagne" ?... C'est un peu comme ça qu'est née l'idée : créer un événement national, fédérateur et récurrent (dernier week-end de juin), autour de la montagne en été. Une manifestation ludique qui reste, dans la mémoire collective, un rendez-vous à ne pas manquer. Une fois le principe créé, ne restait plus qu'à fédérer les (nombreux !) acteurs concernés autour du concept et organiser la communication. Relations presse, hotline, site Internet, réseaux sociaux... Cet ambitieux projet mobilise les cinq massifs français, ainsi que de nombreuses subventions privées et publiques, dont la CIMA à hauteur de 10 %. Le résultat a été au-dessus de nos espérances. En 2015, la troisième édition a réuni plus de 300 événements sur toute la France. Pour participer, rien de plus simple. Il suffit de travailler dans le secteur de la montagne... et d'avoir Internet. Gratuite, l'inscription se fait en un clic sur le site fetedelamontagne.org et permet de disposer d'un kit de communication clé en main, logotypé et personnalisable. Dernier point : le succès de ce genre de manifestation est étroitement lié au nombre de participants. En résumé, plus on est nombreux, mieux ça marche. À bon entendeur... »



Pour en savoir plus

Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) 2015-2020
Fiche-mesure « Axe 4 — Coopérations inter massifs et internationale »

Des questions ?



Avant de constituer votre dossier de demande de subvention,
vérifiez l'éligibilité de votre projet auprès des interlocuteurs du massif alpin.

CONTACTS

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Direction du Tourisme, de la Montagne et des Parcs
Service Montagne & Parcs**

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 - 69269 LYON Cedex 02
Tél. : 04 26 73 51 39
dtmp@auvergnerhonealpes.eu
www.auvergnerhonealpes.eu

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Direction du Développement des Territoires
Service Montagne et Massif alpin**

Hôtel de Région
27 place Jules Guesde - 13481 MARSEILLE Cedex 20
Tél. : 04 91 57 57 56
www.regionpaca.fr

AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

2-4 allée de Lodz
69363 LYON Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
contact.com@eaurmc.fr
www.eaurmc.fr

COMMISSARIAT À L'AMÉNAGEMENT, À LA PROTECTION ET AU DÉVELOPPEMENT DU MASSIF DES ALPES (CGET)

12 place de Verdun - 38032 GRENOBLE Cedex 1
Tél. : 04 76 87 61 68
GrenobleCADEA@cget.gouv.fr